

Siège départemental,
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau

☎ : 06-85-34-15-07

☎ : 07-79-67-61-56

Mail : snes64@bordeaux.snes.edu

Site internet: <https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html>

INFOS 64



Pau, le 2 mai 2022

Élisabeth Borne, nouvelle Première Ministre
Pap Ndiaye nouveau Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse

Voici les communiqués du SNES sur ces nominations :

<https://www.snes.edu/article/pap-ndiaye-nouveau-ministre-de-leducation-nationale/>

<https://fsu.fr/courrier-intersyndical-des-organisations-de-leducation-nationale-adresse-a-la-premiere-ministre/>

Salaire des enseignant-e-s

Suite à la petite vidéo de la rectrice de Versailles qui essaye de trouver des professeur-e-s pour préparer sa rentrée, voici quelques rappels :

Les enseignant-e-s français ont perdu entre 15 et 25 % de rémunération" en 20 ans (rapport du Sénat, novembre 2021). Début de carrière à 1,14 fois le SMIC.

Il y a des des enseignant-es débutant-es éligibles à la prime d'activité (qui est un dispositif de lutte contre la pauvreté).

Des collègues (AESH par exemple) dans nos établissements dont la rémunération est largement sous le seuil de pauvreté .

Positions du SNES :

- Plus aucun-e professeur-e, CPE, Psy-EN ne doit être recruté en dessous de 2 000 € nets ;

- Nécessité de reconstruction de toutes les grilles avec l'objectif de retrouver un traitement de début de carrière équivalent à 2 fois le SMIC (niveau de 1982) ;

- Aucun-e agent-e (AED, AESH) ne devrait être rémunéré-e à moins de 1850 euros net pour un temps plein ;

Ci-dessous vous trouverez un extrait du fameux rapport de Morisson publié par l'OCDE en 1996. C'est exactement ce qui se met en place depuis plus de 20 ans.

<https://www.oecd.org/fr/dev/1919068.pdf>

« Pour réduire le déficit budgétaire, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution des dépenses de fonctionnement ne comportent pas de risque politique. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, [...] de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. »

Projet de programme d'enseignement scientifique et mathématiques : la roue de secours ...

L'annonce par le ministère du retour des mathématiques dans le tronc commun en Première dès la rentrée prochaine arrive bien tardivement. L'opportunité politique n'échappe à personne. Le projet de programme renvoie aux collègues la résolution de l'équation que le ministère ne veut pas résoudre : remédier par une succession de bricolages aux défauts de la réforme, sans la remettre à plat ! Il s'agit d'un cadeau de départ empoisonné de l'ancien ministre Blanquer... !

Cet aménagement improvisé ne permettra pas de réduire les inégalités sociales et de genre des parcours au sein du nouveau lycée, dont il ne remet pas en cause les logiques de fond. **Aucune réponse officielle n'est apportée** pour le moment sur les moyens d'y parvenir. Dans notre académie, c'est l'équivalent de 25 ETP qui est envisagé. Maintenant, reste à savoir comment ces moyens vont être redistribués, en particulier dans notre département, sous forme d'HSA ou d'HP ?

Le nouveau programme sera examiné en CSL le 3 juin et en CSE le 15 juin.

Le SNES-FSU rappelle sa demande d'abandon des réformes du lycée et du bac. Des mesures d'urgence pour que la rentrée 2022 se déroule sur d'autres bases en collège et en lycée sont indispensables et le SNES-FSU les défendra auprès du nouveau gouvernement comme dans la campagne auprès des candidats aux législatives (annulation des suppressions d'emplois, décharge de service et formation pour les stagiaires, aménagement des programmes, moyens pour dédoublements...).

25 mai : Journée nationale d'action contre la précarité dans la Fonction publique

Mercredi 25 mai, la FSU organise une journée d'action contre la précarité dans la Fonction publique. Des agent-e-s non titulaires précarisé-e-s, mal payé-e-s, méprisé-e-s, ça suffit !

La FSU poursuit sa lutte contre la précarité dans la Fonction publique. Aujourd'hui, un-e agent-e sur cinq n'est toujours pas titulaire : contractuel-le-s de droit public, de droit privé ou fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recruté-e-s sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat comme par exemple les AESH. Ce sont des personnes à qui l'administration impose des temps partiels et des salaires souvent plus faibles que ceux des fonctionnaires. Cette situation touche plus particulièrement les femmes et les jeunes.

C'est pour dénoncer cette situation, revendiquer un plan de titularisation et de résorption de la précarité que la FSU rassemblera le 25 mai des délégations d'agent-es contractuel-les de tous les secteurs de la Fonction publique.

SEGPA : Sixièmes inclusives en recrudescence

Une [circulaire de 2015](#) permet d'inclure, sans l'imposer, des élèves de Sixième SEGPA, « présentant des difficultés scolaires graves et persistantes qui sont généralement multicausales », en classe ordinaire. Lors de la rédaction de cette circulaire, le SNES-FSU a œuvré pour éviter la systématisation de l'inclusion des élèves de SEGPA en classe ordinaire. Quand un projet n'est pas à l'initiative des professeur-e-s, il faut prendre appui sur cette circulaire pour refuser une inclusion à marche forcée.

En janvier 2018, lors des États généraux des SEGPA organisés par la FSU, les collègues ont pointé les pressions exercées sur les organisations pédagogiques pour imposer cette inclusion. Bilan : suppression de classes, de postes de professeur-e des écoles spécialisés et diminution globale des effectifs de SEGPA (10% de moins entre 2012 et 2017), développement de classes à double niveau, non-respect du versement des indemnités... Plusieurs collègues ont témoigné de la souffrance engendrée pour les enseignant-e-s et les élèves par ces Sixièmes SEGPA totalement inclusives (généralisées dans le Pas de Calais, en Moselle où le SNES-FSU a saisi le CHSCT...). Ces élèves, placé-e-s dans des classes ordinaires, ne bénéficient plus d'un enseignement adapté que très épisodiquement. Leur présence dans des classes hétérogènes, en sureffectif, incluant d'autres élèves à besoin particulier, ne peut pas favoriser leur réussite. En se partageant de classe en classe, les enseignant-e-s spécialisé-e-s estiment être empêché-e-s d'exercer leur métier qui est d'aider et de faire progresser leurs élèves.

Un [rapport de l'Inspection générale, de juillet 2018](#), regrette la lenteur d'évolution vers le tout inclusif aux cycles 3 et 4. Il préconise de transformer les SEGPA en « pôle de ressources » à destination de tous les élèves du collège qui rencontrent des difficultés scolaires. Les principes d'éducabilité inscrit dans la loi d'orientation et de l'école inclusive sont utiles, instrumentalisés, pour économiser sur les SEGPA, tout comme le fait de minimiser les différences existant entre les élèves en difficulté au collège et celles et ceux scolarisé-e-s dans les classes de SEGPA. Ce rapport est assorti de toute une série de préconisations dont une partie relèvent du pilotage (IPR référents, inscriptions d'indicateurs dans les contrats d'objectifs, modification du statut des directeurs de SEGPA, fusion des DGH ...) Il fait aussi le choix d'ignorer la question d'une baisse drastique des effectifs pour envisager une inclusion constructive. Il lui préfère les co-intervention, modularisation, différenciation, individualisation... Pour le SNES-FSU, élever les ambitions scolaires pour les élèves de SEGPA nécessite de conforter les structures SEGPA et non pas de les dissoudre dans le collège. Tel est le sens de l'appel pour les SEGPA de la FSU.